



Acte n° 2022C196

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 29  
Pouvoirs : 11  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

**Absents excusés** : Fabien BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

**Secrétaire de séance** : Bernard REY.

### **OBJET : FINANCES - Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 - Décision modificative n°4**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°4 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00€
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 10 000,00 €

Cette décision modificative permet :

#### **En fonctionnement :**

- Pas d'écriture en fonctionnement.

#### **En investissement :**

- La CCDSV a acquis le tènement immobilier cadastré AC416 dans la zone de Reyrieux, sur lequel est implanté un bâtiment loué à deux entreprises (SOTRADEL Logistique et SOTRADEL Fret). Les loyers ont été transférés à la CCDSV tel que le prévoit l'acte de vente du bien. Il en est de même pour les dépôts de garantie versés par les locataires au précédent propriétaire. L'une d'elle est une caution bancaire, la collectivité en récupérera le contrat. La seconde (SOTRADEL FRET), a fait l'objet d'un versement de 10 000€. L'ancien propriétaire va donc verser ce montant à la CCDSV. Il s'agira d'enregistrer une recette d'investissement au compte 165-90112 « dépôt et cautionnement ». Lorsque la CCDSV revendra le tènement immobilier à la région AURA, elle lui reversa le dépôt de garantie. Il convient alors d'enregistrer cette dépense d'investissement au compte 165-90112, pour 10 000€. L'écriture est équilibrée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/12/2022.

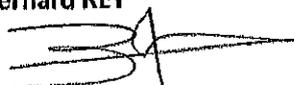
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 4 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022  
suivante :

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		16	165	90112	Dépôt et cautionnement	10 000,00		Dépôt de garantie du bail de l'entreprise SOTRADEL FRET qui occupe le bâtiment ex-SOTRADEL site BELLE ETOILE (A416) dans la ZI de REYRIEUX
R		16	165	90112	Dépôt et cautionnement		10 000,00	
					<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	

A Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,  
Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

